

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-054

Le Conseil d'administration s'est réuni le 28 juin 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 17 juin 2016.

VU le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris Descartes ;
VU le décret n°2012-1246 ;

Point de l'ordre du jour : II^{ème} Partie : P3.2 – Admissions en non-valeur

Exposé de la décision :Historique :

L'article R719-89 du Code de l'éducation dispose : « *les remises gracieuses et les admissions en non-valeur des créances de l'établissement sont décidées par le président ou le directeur de l'établissement sur proposition du conseil d'administration et, pour les fondations universitaires, du conseil de gestion de la fondation, après avis de l'agent comptable principal. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux dettes de l'agent comptable* ».

Problématique :

Les demandes d'admission en non-valeur suivantes sont soumises au Conseil d'administration pour proposition au Président :

UB	Montant	Motif	Avis de l'Agent comptable
900	300 €	Frais d'inscription	Favorable
900	400 €	Frais d'inscription	Favorable
900	31,78 €	Reste à payer	Favorable
900	2 096,87 €	Rémunération perçue à tort	Favorable
SAIC	1 490,51 €	Frais de location de salle	Favorable
950	2 570 €	Frais d'inscription et de formation	Favorable
SAIC	10 442,40 €	Location de locaux	Favorable
900	60,33 €	Trop-perçu congé maternité	Favorable

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le :

05 JUL. 2016

05 JUL. 2016


Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver ces demandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 32 Abstentions : 0 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 32</p>

Fait à Paris, le 29 juin 2016

Le Président



Fredéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable
au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 05 JUL. 2016
Transmis au Recteur le : 05 JUL. 2016